

Quelques conseils de prévention contre les vols de téléphones portables et de portefeuilles, sacs.

Pour prévenir les vols de téléphones portables, lecteurs numériques, sacs et portefeuilles, quelques conseils de prévention s'imposent :

- En toutes circonstances, conservez votre sac à main, votre téléphone ou votre portefeuille avec vous. Le code de votre carte bancaire est un code secret, ne le conservez pas dans votre sac ou dans votre portefeuille, ni votre téléphone.
- Dans les commerces, ne laissez pas votre sac sans surveillance sur le caddie ou en caisse. Ne pas le laisser **en évidence** (table de restaurant, banquette, véhicule...), tout comme on le ferait pour un portefeuille ;
- Dans les bars, restaurants et établissements de nuit, dans le vestiaire d'une soirée privée, ne laissez pas votre téléphone et votre portefeuille dans la poche d'un vêtement ;
- Ne pas avoir d'objets précieux dans les vestiaires des équipements sportifs des communes ou des établissements scolaires, qui doivent être fermés à clé pendant les entraînements ;
- **Le sécuriser** en entrant un code PIN différent du code d'origine pour la carte SIM et en utilisant les verrous de clavier de + en + répandus ;
- **Relever le n° du boîtier : IMEI** (*#06# , sous la batterie, emballage lors de l'achat, 15 chiffres) ;
- Eviter de laisser dessus des **données confidentielles** (ils ont de + en + de mémoires, véritables petits ordinateurs : données de comptes et codes etc...).

En cas de vol :

- appeler son opérateur (service client) pour **faire bloquer la ligne** : évite l'usage abusif de la ligne et les mauvaises surprises sur la facture. De plus, à la demande de la victime, **l'opérateur doit communiquer le numéro IMEI** du téléphone attaché à la carte SIM suspendue ;
- se rendre dans le service de police ou l'unité de gendarmerie la plus proche pour déclarer le vol et **déposer plainte. Le boîtier sera bloqué à l'initiative du service** ;
- fournir le n° IMEI ce qui permettra de le rentrer dans la base nationale **des objets volés** et de déterminer que l'appareil est volé en cas de contrôle par la police (GAV...) ; Le n° IMEI est également un élément indispensable au blocage du portable ;
- fournir la **date et l'heure de dernière utilisation**, ainsi que les références de la **dernière personne appelée**, pour faciliter les recherches et l'enquête.

En rendant plus difficile le vol, non seulement on le prévient, mais on oblige aussi son auteur à recourir à des moyens matériels ou humains susceptibles d'orienter l'enquête des gendarmes.

LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !